

Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois

Siège : Mairie d'Avesnes-sur-Helpe

16

Courrier arrivé

16 OCT. 2017

DDTM du Nord / SEE

D. D. T. M.
Service Instruction (SDPE)
62 Boulevard Belfort
B.P. 289
59019 LILLE CEDEX

A l'attention de Madame Céline WOLICKI

Objet : Travaux sur berge au Centre Bourg de la commune de Marbaix
Demande de Travaux soumis à Déclaration.
Lettre recommandée avec Accusé de Réception
Réf : SP/AMD/NA

Avesnes-sur-Helpe, le 10 octobre 2017

Madame WOLICKI,

Suite aux fortes précipitations du mois de juin 2016 occasionnant des inondations par ruissellement de centre bourg et des effondrements de berge, la commune de Marbaix a été victime d'inondation pour 2 habitations principales riveraines et de l'effondrement en partie de la rive gauche du Grand Rieu, ruisseau qui traverse le centre bourg de la commune.

Après consultation par la Commune auprès de nos services, d'un commun accord nous avons décidé :

- de stabiliser la berge rive gauche en pente douce sur deux sections
- de maintenir un lit d'étiage, par calage de pied de berge, et augmentation des capacités du lit moyen

La commune de Marbaix, propriétaire du linéaire parcellaire, souhaite valoriser ce milieu naturel riche et de proximité, tout en assurant un fonctionnement hydraulique efficace en cas de montées des eaux, pour des raisons évidentes et obligatoires de mise en sécurité de ses concitoyens riverains.

Les travaux envisagés sont de nature à :

- améliorer les écoulements, en particulier ceux de moyennes eaux en période de crues biennales, perturbés par l'effondrement de la berge rive gauche nécessitant des travaux urgents de remise en forme de la berge afin d'éviter la pression érosive sur le reste du cours d'eau
- procéder à la mise en place d'une défense de berge en technique végétale (plantation d'hélophytes) afin de renforcer la berge sur son ensemble
- supprimer le risque d'effondrement de la berge par calage du pied de berge
- améliorer l'environnement direct du cours d'eau (point de vue, rives ...) par profil adapté
- améliorer le cadre général du cours d'eau qui bénéficie d'un entretien régulier par le S.M.A.E.C.E.A dans le cadre de l'adhésion de cette commune à notre structure et bénéficiant de notre DIG Programmes d'Actions des 2 Helves et Affluents 2013-2022 (Arrêté Inter-Préfectoral du 30 avril 2014)
- éviter une situation de contre-exemple d'entretien de cours d'eau en réparant le plus rapidement possible un effondrement de berge en cœur de village afin d'inculquer le souci de gestion permanente de ces cours d'eau bénéficiant d'une DIG

Pour ces différentes raisons, je vous adresse 3 dossiers de déclaration de travaux qui pourront être réalisés, sans intervention dans le cours d'eau (pas de descente d'engin dans le cours d'eau, travaux réalisés entièrement à partir de la rive gauche), sous Maîtrise d'Ouvrage du S.M.A.E.C.E.A. et autofinancement SMAECEA.

Je vous prie d'agréer, Madame WOLICKI, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Technicien – Animateur du S.M.A.E.C.E.A,
Alain MATHURIN-DOLLO

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU
DE L'AVESNOIS

P.J : Copie de la Délibération n°25/2017

SPE 59 / REÇU LE

17 OCT. 2017

N° 1379

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Unité Police de l'Eau

RECOMMANDE AVEC AR

484/SE

Monsieur le Président
du Syndicat Mixte d'Aménagement
et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois
15, place Leclerc

59440 AVESNES-SUR-HELPE

Lille, le

- 3 AVR. 2018

Monsieur le Président,

Vous avez déposé, en date du 16 octobre 2017, un dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement relatif au :

« Projet d'amélioration des écoulements des crues biennales par stabilisation de berge en pente douce du ruisseau du Grand Rieu sur la commune de Marbaix »

Par courrier en date du 23 octobre 2017, notifié le 25 octobre 2017, une demande de renseignements complémentaires au titre de la complétude vous a été adressée précisant, conformément à l'article R.214-33 du code de l'environnement, que votre réponse devait intervenir dans un délai de 3 mois.

Ce délai est aujourd'hui dépassé. Aussi, je me vois dans l'obligation de considérer que vous renoncez à cette déclaration et de clore votre dossier. **Le service en charge de la police de l'eau confirme l'opposition tacite à cette déclaration.**

Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de nous transmettre un nouveau dossier, prenant en compte notre demande précitée.

Je me permets d'attirer votre attention sur les peines prévues au code de l'environnement en cas de travaux en violation d'une opposition soumise à déclaration.

L'Unité Police de l'Eau, en charge de l'instruction de ce dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél : 03 28 03 84 21).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

La responsable du Service Eau Environnement,



Isabelle DORESSE

Copie à la Délégation Territoriale de l'Avesnois



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Unité police de l'eau

438/PE

Monsieur le Maire
de la commune de Marbaix
14, rue de Taisnières

59440 MARBAIX

Lille, le - 3 AVR. 2018

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum copie de la **confirmation d'opposition tacite** de monsieur le Préfet concernant le dossier de déclaration déposé par le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMACEA), en date du 16 octobre 2017, relatif à l'opération suivante « **Projet d'amélioration des écoulements des crues biennales par stabilisation de berge en pente douce du ruisseau du Grand Rieu sur la commune de Marbaix** ».

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé (à l'adresse indiquée ci-dessous).

L'Unité Police de l'Eau, en charge de l'instruction de ce dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél : 03 28 03 84 21).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La Responsable du Service Eau Environnement,

Isabelle DORASSE

Copie à la délégation territoriale de l'Avesnois